



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Portrait

Œuvrer pour plus de justice et d'équité grâce au droit canonique

La Faculté de droit canonique de l'ICP accueille depuis 2021 deux religieuses originaires du Burkina Faso, qui préparent leur licence. Elles témoignent de l'urgence de la formation en droit canonique dans un pays en difficulté.

En vidéos



> Retrouvez les témoignages en vidéos sur notre **chaîne YouTube**



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts



ICP

Sœur Sia Marguerite Sanou, religieuse de Marie Immaculée, une congrégation espagnole, **et Sœur Yvonne Namboho**, de l'Institut-famille des Sœurs de l'Annonciation de Bobo-Dioulasso, partagent plusieurs points communs. Elles sont toutes les deux **originaires du Burkina Faso**, la première de l'Ouest et la seconde du Nord Ouest, **et elles sont inscrites à la Faculté de Droit canonique de l'ICP depuis 2021** pour faire une Licence canonique. Sœur Sia Marguerite et Sœur Yvonne **bénéficient également d'une bourse partielle de l'ICP ainsi que d'une bourse émanant d'un ancien diplômé de la Faculté de Droit canonique.**

Elles nous racontent leur parcours et leurs actions dans leur pays, notamment auprès des femmes et des jeunes :

Pourquoi avez-vous été envoyées à la Faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris ?

Soeur Yvonne : "Mon institut a saisi l'opportunité que lui offrait le partenariat entre la conférence épiscopale Burkina-Niger et l'Institut Catholique de Paris pour m'envoyer faire des études en Licence de droit canonique. Cette opportunité rejoint le souci que porte mon institut pour la formation de ses membres afin d'acquérir de nouvelles compétences pour plus d'efficacité dans la mission pastorale de l'Église et contribuer à la formation de nos jeunes sœurs dans nos maisons de formation. »

Soeur Sia Marguerite : "J'ai été envoyée grâce au partenariat qui existe entre l'Église du Burkina et la Faculté. La Congrégation a ressenti le besoin et la nécessité de former une de ses sœurs, afin je puisse ensuite mettre les connaissances acquises au service de toutes, pour la bonne marche de l'institut et de nos œuvres. L'intention est de connaître pour être plus efficace et performante dans la mission. Et enfin, dans les moments que traverse notre Église, le droit Canonique ne doit pas être ignoré des Congrégations religieuses pour le bien de l'institut et le bien de toute l'Église. L'objectif est vraiment de me former et de me mettre au service de la Congrégation, de l'Église du Burkina-Faso et du Mali ainsi que dans l'accompagnement de nos jeunes.

En quoi pensez-vous que le droit canonique peut aider l'Église de votre pays ?

Sr Sia Marguerite et Sr Yvonne : "le droit canonique dans l'Église de notre pays contribue d'abord à la formation des clercs, des membres des instituts de vie consacrée, des sociétés de vie apostolique et des laïcs. Il donne une ligne de conduite pour guider l'activité missionnaire de notre Église, lui permettant de se conformer aux normes de l'Église universelle.

Dans une société patriarcale où les femmes sont parfois reléguées au second plan, le droit canonique œuvre pour plus de justice et d'équité ainsi qu'à une prise de conscience et de vigilance pour contrecarrer certains abus.

Notre présence à l'ICP est déjà le signe d'une ouverture des instituts religieux féminins au Burkina Faso à la connaissance des normes canoniques qui régissent l'action missionnaire de l'Église. Nos instituts sont nés dans l'Église et ne peuvent donc pas ignorer ces normes qui régissent notre action missionnaire. Les compétences acquises en ce sens nous permettront de connaître le droit canonique pour notre propre formation, celle de nos instituts et pour prendre une part active dans la mission de l'Église au Burkina Faso."

Que peuvent apporter les femmes et les religieuses dans la situation actuelle ?

Sr Sia Marguerite et Sr Yvonne : "Composés de femmes consacrées, nos instituts ont toujours contribué à la protection des droits de la femme, des enfants et de la jeune fille dans nos sociétés. Cette couche sociale a été et reste toujours vulnérable. Cette action reste aujourd'hui urgente et primordiale. A cause de la crise sécuritaire, cette couche sociale est plus éprouvée, fragilisée, marginalisée avec beaucoup de déplacés internes.

Notre première action est d'être auprès d'eux en contribuant à leur formation intégrale ; humaine, morale, et spirituelle ; en les aidant à développer, avec l'aide de partenaires, des initiatives pour qu'ils retrouvent leur dignité et le sens de la vie.

Dans l'Église du Burkina-Faso, les femmes sont les plus engagées dans la pastorale des communautés paroissiales. Elles consacrent leur temps, leur connaissance à l'éducation catéchuménale, l'accompagnement des différents mouvements, l'animation de la chorale et veillent aussi à la propreté des Églises. Elles mettent leurs biens au service des pasteurs et édifient par leur présence participative. Dans un contexte où il y a beaucoup de déplacés internes, les femmes sont présentes aux côtés de ces populations pour les accompagner."

Légende de la photo :

A gauche, Sr Yvonne.

A droite, Sr Sia Marguerite

Publié le 29 novembre 2022 – Mis à jour le 6 novembre 2023

A lire aussi

À LA
UNE

Tous les tags